

Assises de l'égalité 2022  
15 décembre, Martigny

## Imposition des couples mariés et (in)égalité

Prof. Yves Noël, UNIL  
Avocat, Noël & Associé.e.s, Lausanne

1

Art. 127 al. 2 Cst.

Dans la mesure où la nature de l'impôt le permet, les principes de l'universalité de l'impôt, de l'égalité de traitement et de la capacité économique doivent, en particulier, être respectés.

LIFD-LHID :

Familles : imposition du revenu global

2

### Au niveau du revenu :

- taux progressif

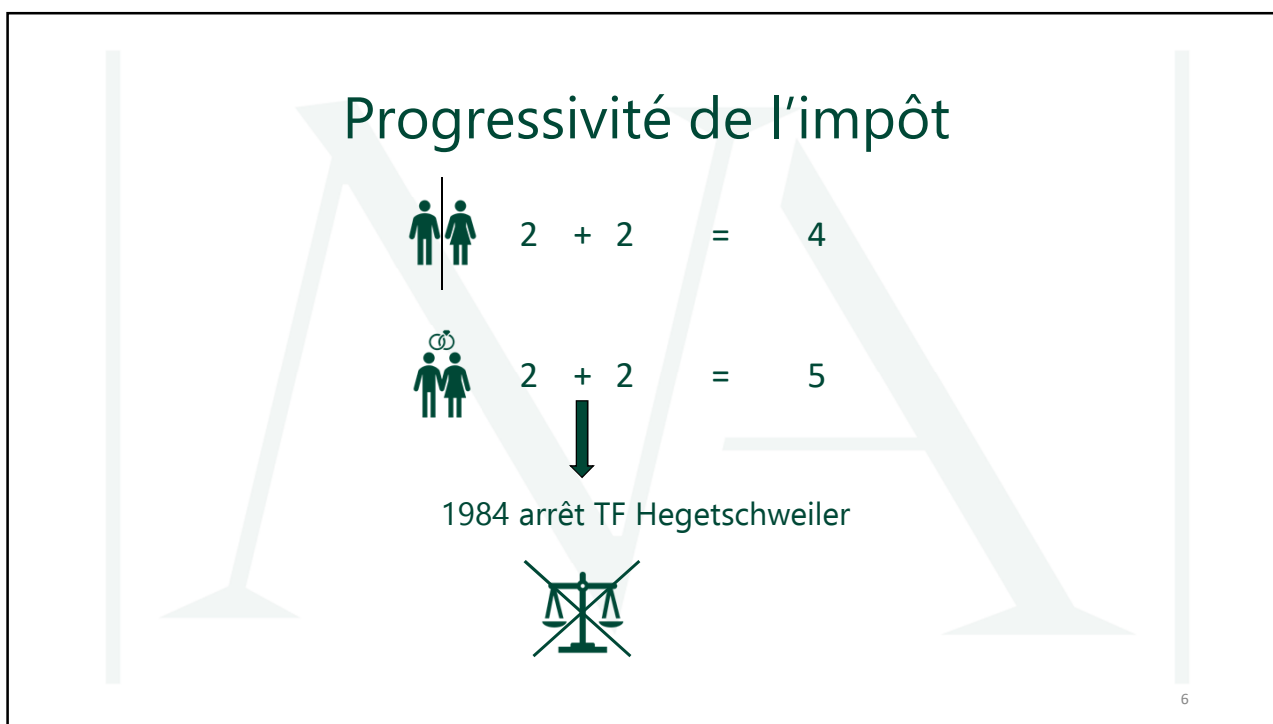
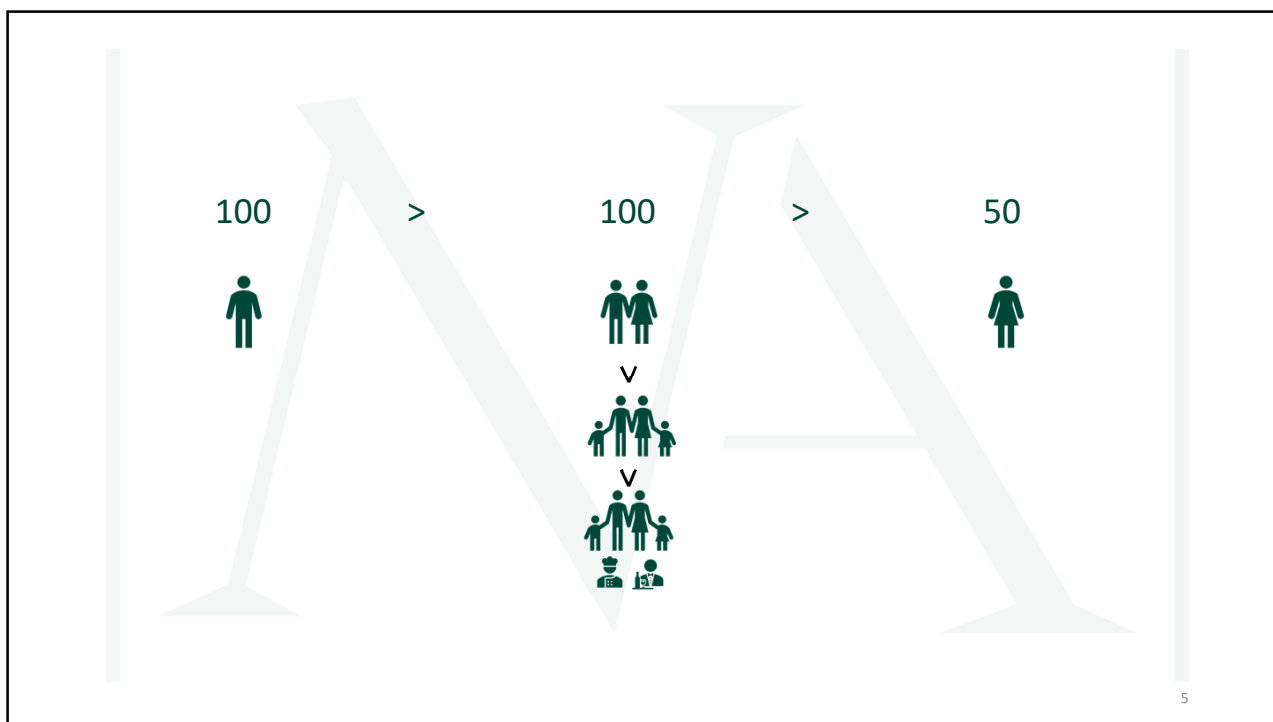
### Au niveau des charges :

- charges de famille affectent la capacité économique

3

- Mais:  
vie commune: économiquement plus avantageuse
- Mais:  
couple dont les deux travaillent: charges supplémentaires  
(ménage, garde enfants, etc.)

4



Les cantons et la Confédération ne sont pas égaux devant le Tribunal fédéral (art. 190 Cst)

7

## Cantons (ICC):

- déduction pour couples mariés
- double barème (personnes seules, couples mariés)
- rabais d'impôt
- splitting (majorité des cantons; diviseur de 2 à 1.6)
- quotient familial

8

## Confédération (IFD) :

Inégalité de traitement rapporte ~ 1.15 Mia par an aux caisses fédérales

9

- Couple marié : 100'000 revenu chacun = 200'000

- IFD : **12'562.-**

- Couple non marié :

- IFD :  $2'854 \times 2 =$  **5'748.-**

Différence : **218 % !**

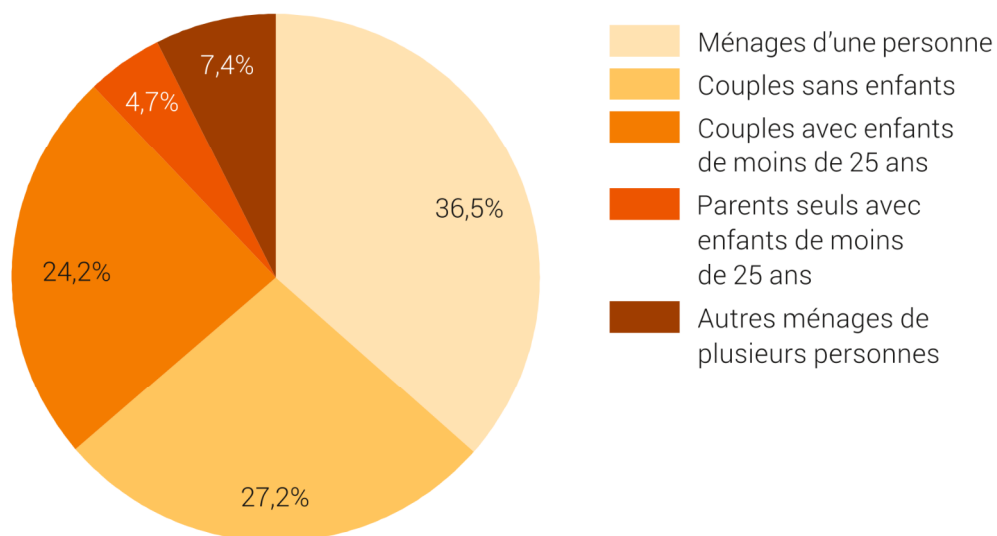
Si l'un gagne 140'000 et l'autre 60'000, total : 7'159

Différence : 175 %

Différence tolérée par le TF (arrêt Hegetschweiler) : 10% ...

10

## Ménages privés selon le type de ménage, en 2020



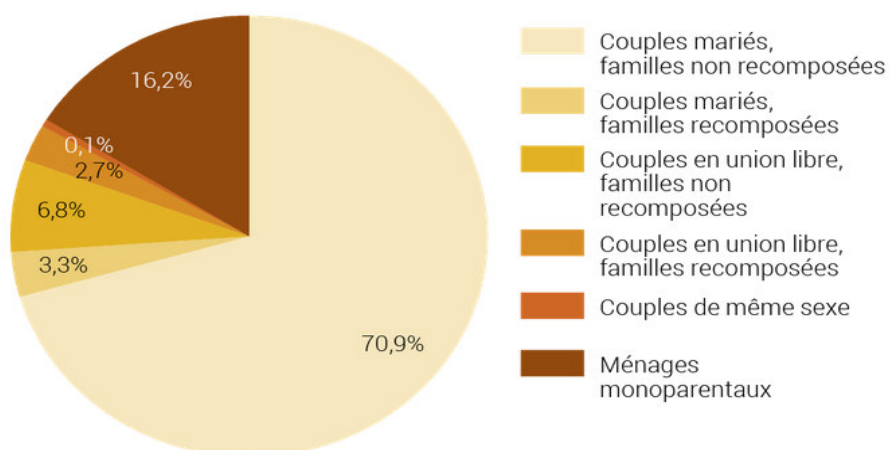
Source: OFS – Relevé structurel (RS)

© OFS 2022

11

## Ménages familiaux avec enfants de moins de 25 ans, en 2019

G2.2



Source: OFS – Relevé structurel (RS)

© OFS 2021

12

## A l'étranger

- Allemagne : choix entre imposition commune et individuelle. Majorité des couples mariés choisissent l'imposition commune
- France : imposition commune, avec quotient familial
- Italie : imposition individuelle
- Pays-Bas : imposition commune des «partenaires fiscaux», les concubins pouvant opter pour cette formule

13

## En Suisse

- 28 février 2016:  
approbation par les cantons mais rejet de justesse par le peuple (50.8%) de l'initiative «Non à la pénalisation du mariage»
- 15 juin 2018:  
Identification de l'erreur de l'AFC sur le nombre de couples mariés lors de la campagne sur l'initiative

14

- Conseil fédéral, 15 juin 2018 : *«Au total, ce sont donc environ 704 000 couples mariés qui sont pénalisés sur le plan fiscal. Ce nombre avait été estimé à 330 000 dans le message sur l'élimination de la pénalisation du mariage»*

15

- 10 avril 2019:

Annulation de la votation par le Tribunal fédéral *«Les erreurs ont gravement porté atteinte à la liberté de vote et au principe de transparence»*.

- Septembre 2022:

- Initiative populaire des femmes PLR pour l'imposition individuelle aboutit
- Lancement d'une initiative par le Centre *«oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés»*, en faveur de l'imposition commune

16



- 2 décembre 2022 :

mise en consultation projet CF sur l'imposition individuelle

- Rapport explicatif de 121 pages ...
- Imposition individuelle pure
- **Imposition individuelle modifiée**
- Imposition individuelle selon Ecoplan
- Diminution de recettes IFD visée : 1 mia.
- Dossiers fiscaux : + 1.7 mio

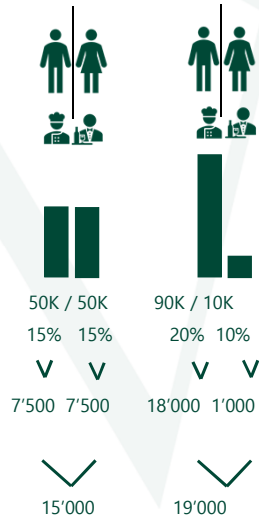
17

## Les grandes lignes du projet en consultation

- Imposition individuelle : principe de la neutralité de l'état civil
- Chacun.e imposé.e sur ses revenus et sa fortune selon le droit civil, y compris pour les déductions
- Division par deux des déductions pour enfants si autorité parentale commune
- Division par deux de la déduction pour frais de garde par des tiers
- Pas de transfert de déductions
- Déduction pour personne seule

18

Les nouveaux défavorisés : couples mariés à revenu unique  
ou second revenu faible.



19

- Imp. selon la capacité économique → ← neutralité de l'état civil
- Encouragement à exercer une activité lucrative (solution 1 du Projet CF) ?  
Ou déduction pour écart de revenu (solution 2) ?

20

- L'impôt doit-il être prescripteur de comportements économiques ou neutre ?
- Différences entre taxes et impôts
- L'impôt comme outil redistributeur

21

1. Modification de la LHID – LIFD  
- référendum possible
2. Modification des barèmes dans les 26 cantons  
- référendum possible dans chaque canton

Entrée en vigueur possible qu'après l'adoption de l'imposition individuelle par le dernier canton

Durée? CF : «*Selon toute vraisemblance, les débats parlementaires (...) s'étireront sur plusieurs années.*»

22

Pendant ce temps, tolérable que l'inégalité demeure, à 1.15 mia  
par an ?

Mesure transitoire nécessaire

La plus simple: splitting à 1.9 (paquet fiscal 2004)

23

*Noël & Associé.e.s*  
| Bugnon Carrel Noël |